



ABC WAREMME

Charte de l'entraîneur / Coach

Introduction

En acceptant la mission d'encadrement d'une équipe du Club de l'ABC Waremmé, le coach devient un des acteurs les plus importants du Club, il en est un ambassadeur et porte les valeurs du Club. Le coach fera passer les idées et décisions prises par le Club, il est le relais privilégié entre le Club et les joueurs/euses.

Cette charte se veut d'abord une sorte d'engagement moral entre l'entraîneur et le Club, mais aussi un rappel du comportement attendu de la part de chaque entraîneur / Coach. Elle sera communiquée en début de saison par un Directeur Technique (de préférence en présence d'un membre du Comité) et elle sera signée pour prise de connaissance.

En cas d'écart par rapport à la présente charte, la Direction Technique procèdera par une approche graduée.

Dans les cas extrêmes, la Direction Technique signalera au Comité les manquements du coach à la charte de l'entraîneur. Le Club se réserve alors le droit de mettre fin à la collaboration sur base d'une recommandation motivée de la Direction Technique. Dans ce cas, le défraiement est interrompu immédiatement, le dernier versement étant calculé au prorata des prestations du mois en cours.

Le Club s'autorise aussi à faire participer le coach au paiement d'éventuelles amendes administratives occasionnées par l'envoi de rapports à la Fédération.

Valeurs du Club

Le coach s'inscrit dans les valeurs prônées par le Club, à savoir :

- Esprit d'équipe
- Respect (du coach adverse, des joueurs et joueuses, des arbitres, des adversaires, du Club)
- Culture de l'effort
- Honnêteté

Attitude

L'entraîneur s'engage à :

- être le garant de l'**image** du Club;
- être un exemple, un mentor;
- être à l'**écoute** (joueurs, autres coaches, dirigeants, parents) tout en gardant son sens critique;
- être en possession des **licences** officielles de coach nécessaires à sa fonction;
- continuer à se **former** à sa mission de coach, tant sur le plan technique que sur les aspects relationnels et pédagogiques;
- assister aux **réunions/activités** organisées par le Club, notamment par la Direction Technique (DT).

Missions

- Le coach veille à la **sécurité** et au bien-être de ses joueurs;

- Il est responsable du respect du **matériel** (clés, vareuses, ballons, ...) et des installations (état, rangement, mise sous clé);
- En concertation avec la Direction Technique (DT), il veille à
 - **développer** les aptitudes physiques, techniques et mentales de ses joueurs par des entraînements et conseils adaptés;
 - **organiser** les entraînements;
 - **constituer** l'équipe pour chaque match en tenant compte des capacités de chacun, de leur présence aux entraînements, en veillant à une répartition équitable et juste du temps de jeu.
- Le coach veille à inculquer à ses joueurs une **attitude positive**, fair-play et respectueuse, vis-à-vis :
 - d'eux-mêmes
 - de leurs coéquipiers
 - du coach et des autres membres du Club
 - des adversaires
 - des arbitres
 - du public
- Le coach développe **l'esprit d'équipe** : les individualités sont mises au service du groupe.
- Il veille à la **cohésion du groupe en anticipant/gérant** les conflits.
- Il remonte toute **information** utile au Comité ou à la Direction Technique : modification de programmation d'entraînement ou de match, difficultés avec les joueurs/parents, défektivité ou besoin en matériel.
- Il participe et encourage ses joueurs à participer à la vie sportive du club (arbitrage/ tenue de la table – assister aux matchs d'autres équipes).
- Il s'implique dans les activités de soutien au club qui ont lieu tout au long de la saison.
- L'entraîneur aura le droit, s'il le juge nécessaire, d'exclure un joueur d'un entraînement ou d'un match après un comportement nuisible. Cette action restera toutefois exceptionnelle. Il devra en informer la DT.

Les entraînements

Généralités

- Chaque entraînement est préparé en tenant compte des engagements avec la DT, les objectifs fixés, collectifs et individuels.
- Le coach s'engage à assurer les entraînements prévus par la DT et l'encadrement des matchs.
- En cas d'empêchement, il prend les mesures nécessaires pour se faire remplacer par un autre coach.

Avant l'entraînement

- Etre présent au moins 10 min avant le début de l'entraînement.
- Accueillir joueurs (et parents).
- Prendre toutes les dispositions préalables pour que les conditions d'entraînement soient optimales (ballons, matériels, chasubles...).
- Vérifier que les joueurs mettent des chaussures de sport réservées uniquement à la pratique du sport en salle.

Fin de l'entraînement

- Faire le débriefing de la séance (points positifs et points à améliorer).
- Rappeler la suite de la programmation hebdomadaire (timing entraînement, du match du weekend, des futures activités du Club).
- (Faire) Ranger l'entièreté du matériel et le remettre à sa place initiale.
- Tenir à jour le carnet de présence aux entraînements (information à transmettre à la DT).

Les matchs

Avant le match

- Au moins 48h avant le début du match, la composition de l'équipe est communiquée à tous les joueurs.
- Etre présent 45 minutes avant le match.
- En collaboration avec le délégué d'équipe, s'assurer que la sécurité de ses joueurs et de l'équipe adverse est assurée (matériel non défectueux).
- Organiser l'échauffement.
- Effectuer un briefing en rappelant
 - le plan de match;
 - le respect du fair-play !

Pendant le match

- Le coach doit apporter de la sérénité à l'équipe.
- Garder son calme quelles que soient les décisions des arbitres et ne chercher qu'exceptionnellement le dialogue avec eux, garder celui-ci pour ses joueurs.

Fin de la rencontre

- Quel que soit le résultat, féliciter les adversaires et remercier les arbitres, la table de marque, etc...
- Ne jamais se livrer à une analyse du match à chaud !
- Féliciter son équipe si elle s'est bien battue, malgré la défaite et savourer la victoire en restant modeste.
- S'assurer du rangement de l'ensemble du matériel si nécessaire.
- S'assurer du bon déroulement dans les vestiaires et que ceux-ci restent propres après usage.
- Encourager la cagnotte d'après match...

Communications

Le Coach s'assure d'une bonne communication vers ses joueurs au moyen de l'outil le plus adéquat.

Engagement du Club

Sauf accords spécifiques pris avec le Comité, le Club s'engage à honorer le défraiement de la saison sur u une base de 10 mois, dans les 10 jours du mois suivant.

En cas d'absences aux entraînements/matches dépassant le cadre exceptionnel (répétition/absence d'avertissement...), le défraiement peut être réduit en conséquence, au profit des remplaçants.

Le Club aura une attitude ouverte et transparente vis-à-vis du coach et facilitera le dialogue entre les parties prenantes lors de conflits éventuels.

Sur base d'un accord préalable formalisé entre le coach et le Club, le club pourrait prendre à charge tout ou partie des frais de formations du coach.